

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Norme de communication des dangers OSHA des États-Unis 2024 (29 CFR 1910.1200) et Loi sur les produits dangereux (LRC) du Canada et Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés

FDS n° : D-40048

Liquide nettoyant - transparent

Date d'émission 10-août-2026

Date de révision 19-août-2026

Numéro de révision 1

1. Identification**Identificateur de produit****Nom du produit**

Liquide nettoyant pour Xerox® IJP900 Inkjet Press

N° de pièce 008R13370

Autres moyens d'identification

Couleur	transparent
Substance/mélange pur	Mélange
Synonymes	Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Agent nettoyant

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité**Adresse du fournisseur**

Xerox Corporation
800 Phillips Rd
Webster, NY 14580

Xerox Canada Ltd
2 Sheppard Ave. East, Suite 1200
Toronto, Ontario M2N 5Y7

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgenceNuméro de téléphone du fournisseur 1-800-275-9376 (U.S. & Canada)
initialNuméro d'appel d'urgence Informations sureté (800)275-9376
Chemical Emergency only (Chemtrec) (800) 424-9300

Adresse de courriel askxerox@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safety sheets.business.xerox.com>

2. Identification des dangers

Classification

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication des dangers OSHA des États-Unis 2024, ni par la Loi sur les produits dangereux (LRC) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés.

Éléments d'étiquetage

Non classé

Mentions de danger

Aucune mention de danger n'est requise.

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SGH Classification
Eau	7732-18-5	55-65	-
Triéthylène glycol, éther monobutylique	143-22-6	5-15	Eye Dam. 1 (C ≥ 30 %) (H318) Eye Irrit. 2 (20 % ≤ C < 30 %) (H319)
Alcohols, C8-22, ethoxylated	69013-19-0	<0.1	Acute Tox. 4 Oral (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400)
Éthylène-glycol	107-21-1	<0.1	Acute Tox. 4 (H302)
2-Ethoxyethanol	110-80-5	<0.01	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H331) Repr. 1B (H360FD)

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux

À usage externe seulement. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation

Déplacer à l'air frais.

Contact avec les yeux	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau à l'eau et au savon.
Ingestion	Rincer la bouche.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Aucun connu.
Effets d'une exposition	Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------	------------------------------------

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Aucun connu.
Produits de combustion dangereux	Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète. Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxydes d'azote (NO _x).
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre un incendie, si nécessaire.
---	--

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Autres renseignements	Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.
Pour les intervenants d'urgence	En cas de risques d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Gants résistants aux produits chimiques lors du nettoyage d'un déversement. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé ou répété avec la peau. S'assurer une ventilation adéquate. Une protection respiratoire n'est généralement pas requise dans les conditions de nettoyage prévues, mais elle peut être utilisée si une ventilation adéquate fait défaut ou si des brouillards se forment.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.
Prévention des dangers secondaires	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.
Références à d'autres sections	Consulter la section 8 pour plus de renseignements Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle**
Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Éthylène-glycol	TWA: 25 ppm vapor fraction STEL: 50 ppm vapor fraction STEL: 10 mg/m ³ inhalable particulate matter, aerosol only	(vacated) Ceiling: 50 ppm (vacated) Ceiling: 125 mg/m ³	-
2-Ethoxyethanol	TWA: 5 ppm pSk	TWA: 200 ppm TWA: 740 mg/m ³ (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 740 mg/m ³ dSk Sdv	TWA: 0.5 ppm; TWA: 1.8 mg/m ³ ; IDLH: 500 ppm

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Éthylène-glycol	Ceiling: 100 mg/m ³ ;	TWA: 10 mg/m ³ ; total; aerosol only STEL: 20 mg/m ³ ; total; aerosol only Ceiling: 100 mg/m ³ ; total; aerosol only Ceiling: 50 ppm; vapour	TWA: 25 ppm; vapor fraction STEL: 50 ppm; vapor fraction STEL: 10 mg/m ³ ; inhalable particulate matter, aerosol only	Ceiling: 50 ppm; mist and vapour Ceiling: 127 mg/m ³ ; mist and vapour
2-Ethoxyethanol	TWA: 0.1 ppm;	TWA: 5 ppm;	TWA: 5 ppm;	TWAEV: 5 ppm;

	TWA: 0.4 mg/m ³ ; TWA: 5 ppm; TWA: 18 mg/m ³ ; pSk	Adverse reproductive effect Sk	dSk	TWAEV: 18 mg/m ³ ; Sd
--	---	--------------------------------------	-----	-------------------------------------

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad or	Nouvelle-Écosse
Éthylène-glycol	TWA: 25 ppm; vapor fraction STEL: 50 ppm; vapor fraction STEL: 10 mg/m ³ ; inhalable particulate matter, aerosol only	Ceiling: 100 mg/m ³ ; aerosol only	TWA: 25 ppm; vapor fraction STEL: 50 ppm; vapor fraction STEL: 10 mg/m ³ ; inhalable particulate matter, aerosol only	TWA: 25 ppm; vapor fraction STEL: 50 ppm; vapor fraction STEL: 10 mg/m ³ ; inhalable particulate matter, aerosol only
2-Ethoxyethanol	TWA: 5 ppm; pSk	TWA: 5 ppm; pSk	TWA: 5 ppm; pSk	TWA: 5 ppm; pSk

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Éthylène-glycol	Ceiling: 100 mg/m ³ ; aerosol	TWA: 25 ppm; vapor fraction STEL: 50 ppm; vapor fraction STEL: 10 mg/m ³ ; inhalable particulate matter, aerosol only	Ceiling: 100 mg/m ³ ; aerosol	TWA: 10 mg/m ³ ; particulate TWA: 100 ppm; vapour TWA: 250 mg/m ³ ; vapour STEL: 10 ppm; particulate STEL: 20 mg/m ³ ; particulate STEL: 125 ppm; vapour STEL: 325 mg/m ³ ; vapour
2-Ethoxyethanol	TWA: 5 ppm; STEL: 7 ppm; Sk	TWA: 5 ppm;	TWA: 5 ppm; STEL: 7 ppm; pSd	TWA: 100 ppm; TWA: 370 mg/m ³ ; STEL: 150 ppm; STEL: 560 mg/m ³ ; Sk

Limites d'exposition professionnelle biologique

Ce produit, sous sa forme commerciale, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites biologiques établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

Nom chimique	ACGIH
2-Ethoxyethanol	40 mg/g creatinine - urine (2-Ethoxyacetic acid) - end of shift at end of workweek

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ingénierie**

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection des mains	Aucun équipement de protection particulier requis.
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection particulier requis.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau.
Considérations générales sur l'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.
Risques thermiques	Aucun dans des conditions normales de traitement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	transparent
Odeur (y compris le seuil olfactif)	Aucun renseignement disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Non applicable	Aucun connu
Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition)	Non applicable	Aucun connu
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun connu
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Ininflammable	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Ininflammable	
Point d'éclair		Aucun connu
Température d'auto-inflammation	Non applicable	Aucun connu
Température de décomposition	Non applicable	Aucun connu
SADT (°C)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
pH	Non applicable	Aucun connu
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité cinématique	Non applicable	Aucun connu
Viscosité dynamique	Non applicable	Aucun connu
Solubilité	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Solubilité dans l'eau	Miscible dans l'eau	Aucun connu
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non applicable	Aucun connu
Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)	Non applicable	Aucun connu
Taux d'évaporation	Non applicable	Aucun connu
Densité et/ou densité relative	Non applicable	Aucun connu
Masse volumique apparente	Non applicable	
Masse volumique du liquide	Non applicable	
Densité de vapeur relative	Non applicable	Aucun connu
Caractéristiques des particules		Aucun connu
Dimension de particules	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	

Autres renseignements

Teneur en COV	Aucun
Point de ramollissement	Non applicable

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Non applicable
-----------------------	----------------

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière directe du soleil.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Note : Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Inhalation	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation.
Contact avec les yeux	Produit sans danger tel que fourni.
Contact avec la peau	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation.
Ingestion	Produit sans danger tel que fourni.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Aucun connu.
-----------	--------------

Toxicité aiguë	.
----------------	---

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (orale)	23,123.80 mg/kg
ETAmél (cutané)	10,292.90 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeur)	99,999.0000 mg/L
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	20.711 mg/L

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
Triéthylène glycol, éther monobutylique	= 5300 mg/kg (Rat)	= 3540 mg/kg (Rabbit)	-
Éthylène-glycol	= 4700 mg/kg (Rat)	10600 mg/kg (Rat) 9530 µL/kg (Rabbit)	2.5 mg/L (Rat)
2-Ethoxyethanol	= 2800 mg/kg (Rat)	= 3300 mg/kg (Rabbit)	= 4267 ppm (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non mutagène selon le test d'Ames.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Éthylène-glycol	A4 - Ne peut être classé comme un agent cancérogène pour les humains	-	-	-

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction.

STOT - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres effets nocifs Aucun connu.

12. Données écologiques

Écotoxicité Non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Écotoxicité aquatique

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Triéthylène glycol, éther monobutylique	EC50: >500mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =2400mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >500mg/L (48h, Daphnia magna)

Éthylène-glycol	EC50: 6500 - 13000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50= 41000 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 14 - 18 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 27540 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 40761 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 40000 - 60000 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 16000 mg/L Poecilia reticulata 96 h	-	EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna)
2-Ethoxyethanol	EC50: >1000mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: >10000mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: >10000mg/L (48h, Daphnia magna)

Écotoxicité terrestre Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Persistance et dégradation Ne se biodégrade pas facilement.

Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (FBC)	Facteur d'amplification trophique (FAT)
Triéthylène glycol, éther monobutylique	0.51	-	-
Éthylène-glycol	-1.36	-	-
2-Ethoxyethanol	0.32	-	-

Mobilité dans le sol Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce mélange ne contient aucune substance qui a des propriétés perturbatrices du système endocrinien par rapport aux organismes non ciblés.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Peut être enfoui ou incinéré, quand cela est conforme à la réglementation locale.

Emballage contaminé Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

Autres renseignements Ne pas verser le produit dans les égouts ; ne pas rincer le récipient avant de le jeter.

14. Informations relatives au transport

Note : Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

DOT Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA Listed / Active or Exempt.

Nom chimique	No. CAS	État de la liste d'inventaire	Désignation de l'activité commerciale
Eau	7732-18-5	Présent	Active
Diethylene Glycol Monoethyl Ether	111-90-0	Présent	Active
Triéthylène glycol, éther monobutylique	143-22-6	Présent	Active
1-(2-Hydroxyethyl)-2-pyrrolidinone	3445-11-2	Présent	Active
1,3-Propanediol	504-63-2	Présent	Active
Alcohols, C8-22, ethoxylated	69013-19-0	Présent	Active
Éthylène-glycol	107-21-1	Présent	Active
2-Ethoxyethanol	110-80-5	Présent	Active

LIS/LES Est conforme à (aux).
EINECS/ELINCS Est conforme à (aux).
ENCS Est conforme à (aux).
IECSC Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
KECL Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
PICCS Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
AIIC Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
NZIoC Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
TCSI Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
AIIC - Inventaire australien des substances chimiques industriels
NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
TCSI - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Diethylene Glycol Monoethyl Ether	1.0
Triéthylène glycol, éther monobutylique	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :.

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés par la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

Nom chimique	Polluants atmosphériques dangereux (HAP)	Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)
Diethylene Glycol Monoethyl Ether	Présent	-
Triéthylène glycol, éther monobutylique	Présent	-

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Éthylène-glycol	Developmental
2-Ethoxyethanol	Developmental Male Reproductive

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Eau	-	-	X
Diethylene Glycol Monoethyl Ether	X	-	X
Triéthylène glycol, éther monobutylique	X	-	X
Éthylène-glycol	X	X	X
2-Ethoxyethanol	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 3 Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers -
HMIS Risques pour la santé 3 Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

La liste peut inclure des phrases qui ne s'appliquent pas à ce produit

Texte complet des mentions de danger indiquées à la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international

IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccélérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple

Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence américaine pour le registre des substances toxiques et des maladies (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Institut national japonais de technologie et de l'évaluation (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Bibliothèque nationale de médecine

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé

Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)

Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Date de révision 19-août-2026

Note de révision Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique